



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 avril 2022 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 44, rue de la Pointe-aux-Bleuets, et désigné sous le numéro de lot 4 745 024.

La dérogation vise à régulariser la marge latérale de la remise à 0,83 mètre, alors que le règlement exige une marge minimale latérale de 1 mètre. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de mars 2022.

Linda Déchène
Greffière adjointe